

## Avis public



### DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, Secrétaire de l'arrondissement d'Outremont :

1<sup>o</sup> que l'arrondissement doit statuer sur une demande de dérogation mineure reçue par la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine de l'arrondissement, visant le **lot 5 703 445 (Complexe des sciences de l'Université de Montréal)** et portant sur l'objet suivant :

- Autoriser un empiètement de 0,57 mètre du bâtiment principal dans le dégagement minimum requis de 10 mètres du côté de la limite avec la zone PB-30, ce qui constitue une dérogation à l'article 6 du règlement de zonage 06-069 ainsi qu'à la note 5 de la grille des usages et des normes de la zone PB-31;

2<sup>o</sup> que le conseil d'arrondissement statuera sur cette demande de dérogation mineure au cours de sa séance ordinaire devant se tenir à **19 h le lundi, 4 avril 2016** à la salle du conseil de l'arrondissement située au 530, avenue Davaar à Outremont;

3<sup>o</sup> qu'à cette occasion, toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil sur cette demande;

4<sup>o</sup> que dans l'éventualité où le conseil décidait d'accorder cette demande de dérogation mineure, l'empiètement de 0,57 mètres du bâtiment principal dans le dégagement minimum requis de 10 mètres du côté de la limite avec la zone PB-30, sera réputé conforme aux dispositions du règlement de zonage 06-069.

Pour de plus ample renseignements, veuillez vous adresser à la Direction de l'aménagement urbain et du patrimoine, au 514 495-6234.

Montréal, ce 17 mars 2016

Marie-France Paquet, avocate  
Secrétaire de l'arrondissement

